



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2015

=====

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2014
- 2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE
- 3 - MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à donner une délégation de fonction et de signature aux Maires-adjoints et aux conseillers municipaux pour les pouvoirs qui lui ont été accordés par délibérations des 5 avril et 26 mai 2014 et à subdéléguer sa signature, dans les matières qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal lors des délibérations des 5 avril et 26 mai 2014, à la Directrice Générale des Services, aux Directeurs Généraux Adjoints ainsi qu'aux responsables des services communaux.

- 4 - MODIFICATION DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu de la mutualisation et dans le but d'assurer un ordre du jour plus nourri, le Conseil municipal décide de modifier les commissions municipales et d'en créer quatre intitulées de la façon suivante :

- Finances et Affaires Générales : *Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Commandes publiques*
- Animation du Territoire : *Culture, Sports, Événementiel et Relations internationales*
- Aménagement de l'Espace Public : *Travaux, Urbanisme, Commerce, Patrimoine et Développement durable*
- Affaires Sociales et Sécurité : *Éducation, Jeunesse, Santé, Personnes âgées, Vie des quartiers et Sécurité*

Les commissions seront co-présidées par les élus référents à chaque dossier présenté.

Leurs compositions seront les suivantes :

- Finances et Affaires Générales :

Bénédicte MOHAMED-GUILLON, Philippe SIMONET, Stéphanie GALOPPIN, Michel GEORJON, Dominique TOURRES, Habib YAHYAOU, Mark BOTTEMINE, Éric BELLET, Matthieu COLOMBIER.

- Animation du Territoire :

Denis MERIGOT, Jean-François MEMIN, Jean-Yves HUGON, Marc FLEURET, Florence PETIPEZ, Georges RAMBERT, Frédérique GERBAUD, Catherine DUPONT, Patrick BERNARD, Arnaud CLEMENT, Sophie MONESTIER, Chantal DELANNE, Sylviane DUVAL.

- Aménagement de l'Espace Public :

Liliane MAUCHIEN, Roland VRILLON, Chantal MONJOINT, Joëlle MAYAUD, Éric CHALMAIN, Laurent BUTHON, Stéphane ZECCHI, Christophe BAILLIET, Paola TISSEUR, Aymeric COMPAIN, Matthieu COLOMBIER.

- Affaires Sociales et Sécurité :

Monique RABIER, Luc-Jean-Jacques LOPEZ, Brigitte FLAMENT, Imane JBARA-SOUNNI, Catherine RUET, Dominique COTILLON-DUPOUX, Frédérique SIMON-BERNARDET, Séverine PILORGET, Nahima KHORCHID, Chantal GERBAUD, Chantal DELANNE, Sylviane DUVAL.

Le Conseil municipal valide ces modifications.

- 5 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE L'OBSERVATION DE MONSIEUR LE PRÉFET RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2015

Information au Conseil municipal est faite du courrier de Monsieur le Préfet du département de l'Indre en date du 8 janvier 2015 relatif au contrôle budgétaire exercé sur le BP 2015 municipal.

- 6 - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2014-695 DE CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil municipal décide de retirer la délibération n°2014-695 du 11 décembre 2014 relative à la création d'un groupement de commandes dans le cadre d'un contrat de performance énergétique pour les systèmes énergétiques des bâtiments.

- 7 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

Le Conseil municipal approuve la désignation de la Ville de Châteauroux comme coordonnateur du groupement de commandes pour la fourniture de produits de marquage routier, approuve la convention constitutive du groupement de commandes, autorise M. le Maire à la signer et désigne Monsieur Eric CHALMAIN comme représentant titulaire et Président de la Commission d'appel d'offres ad hoc et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON.

- 8 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE VÉGÉTAUX

Le Conseil municipal approuve la désignation de la Ville de Châteauroux comme coordonnateur du groupement de commandes pour la fourniture de végétaux, approuve la convention constitutive du groupement de commandes, autorise M. le Maire à la signer et désigne Monsieur Eric CHALMAIN comme représentant titulaire et Président de la Commission d'appel d'offres ad hoc et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON.

- 9 - REMISE GRACIEUSE D'UNE CRÉANCE

Le Conseil municipal accepte la remise gracieuse de la créance de 21,12 euros émis à l'encontre de Mme LE BELLEGUIC Virginie relatif à 22 repas de cantine.

10 - RÉVISION DU PRIX DE REVIENT KILOMÉTRIQUE (PRK) ET DU COÛT HORAIRE DES PRESTATIONS EN RÉGIE DU SERVICE PARC DE VÉHICULES

Pour l'année 2015, les coûts horaires des prestations effectuées en régie par l'atelier garage sont révisés de la façon suivante :

- Coût horaire en atelier : 37,35 €,
- P.R.K. : 0,363 €.

Le Conseil municipal approuve ces tarifs et autorise leur application.

11 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS, L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS L'INDRE, LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'INDRE, LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'INDRE

Conformément au Contrat d'Objectifs Partagés signé en 2012 entre l'Université d'Orléans, l'ADESI, le Conseil Général de l'Indre, la C.C.I. de l'Indre et la Ville de Châteauroux, la nouvelle convention de partenariat poursuit trois objectifs :

- faire fonctionner une stratégie de formation pérenne et concertée,
- développer une relation avec l'international,
- favoriser la recherche universitaire au niveau local.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat entre l'Université d'Orléans, l'ADESI, le Conseil Général de l'Indre, la C.C.I. de l'Indre et la Ville de Châteauroux.

La présente convention entre en vigueur dès sa signature. Sa validité correspond à la durée du contrat d'établissement 2012-2017 de l'Université d'Orléans.

12 - PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT EN VIDÉOPROTECTION 2015 - DEMANDE DE SUBVENTION

Dans la continuité des années précédentes, la Ville de Châteauroux souhaite poursuivre en 2015 son programme d'équipement en matière de vidéoprotection.

Cette dépense, d'un montant de 75 107, 20 € H.T., est susceptible de bénéficier de l'appui financier de l'État, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.).

Le plan de financement serait le suivant :

- État - F.I.P.D. (50 % au maximum) : 37 553, 60 €H.T.
- Ville : 37 553, 60 € H.T.
- Total : 75 107, 20 € H.T.

Le Conseil municipal approuve le projet, approuve le plan de financement tel que défini ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'État, en cas de variation de la base éligible ou de l'aide financière, d'engager la commune à prendre en charge la différence et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir, en lien avec cette opération.

13 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2015

Le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2015 approuvé par le Conseil Municipal du 11 décembre 2014.

14 - INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE SERVICE

Considérant que la délibération du 28 septembre 2011 prévoyant le régime indemnitaire pour les agents de la filière technique de la Ville de Châteauroux est devenue obsolète suite à une revalorisation des montants des coefficients du grade de technicien,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

I - BENEFICIAIRES

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'État, l'indemnité spécifique de service aux agents titulaires relevant des grades suivants :

GRADE	MONTANT ANNUEL	COEFFICIENT
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	357,22 €	70
Ingénieur en chef de classe normale	361,90 €	55
Ingénieur principal	361,90 €	43
Ingénieur	361,90 €	28
Technicien principal de 1ère classe	361,90 €	18
Technicien principal de 2ème classe	361,90 €	16
Technicien	361,90 €	12

Les montants de référence annuels sont déterminés par les textes en vigueur.

Le crédit global est égal au taux moyen annuel applicable à chaque grade multiplié par le nombre de bénéficiaires. Le taux moyen annuel est égal au produit suivant : taux de base multiplié par le coefficient du grade multiplié par le coefficient 1.

Le coefficient de modulation géographique par service est sans influence sur les taux d'indemnité retenus.

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, les agents qui subiront une baisse de leur régime indemnitaire, Les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux stagiaires et aux agents non titulaires de droit public de la collectivité par arrêté individuel, sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

II – ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

Le montant individuel maximum susceptible d'être versé ne peut excéder un pourcentage du taux moyen défini pour chaque grade :

Grade	Taux individuel maximum
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	133 %
Ingénieur en chef de classe normale	122,5 %
Ingénieur principal	122,5 %
Ingénieur	115 %
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	110 %
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	110 %
Technicien	110,00%

Conformément aux textes en vigueur et dans le respect du crédit global, le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles de 0 aux limites fixées ci-dessus. Ainsi dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation ou lors de l'évolution de ses missions, chaque agent concerné pourra voir son régime indemnitaire modulé, en fonction des critères suivants :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er mars 2015.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

- 15 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE À LA VILLE DE CHÂTEAURoux

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition de la Ville de Châteauroux d'un adjoint technique de 2ème classe pour assurer les missions du Service de Gestion du stationnement.

Cette mise à disposition est conclue du 16 février au 31 août 2015.

- 16 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ADJOINT D'ANIMATION DE 2ÈME CLASSE DE LA VILLE DE CHÂTEAURoux À L'ASSOCIATION DE GESTION DES MAISONS DE QUARTIERS DE CHÂTEAURoux

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition d'un Adjoint d'Animation de 2ème classe à disposition à l'Association de Gestion des Maisons de Quartiers de Châteauroux.

Cette mise à disposition est conclue du 1er janvier au 31 décembre 2015.

- 17 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR DE LA VILLE DE CHATEAURoux A L'ASSOCIATION DE GESTION DES MAISONS DE QUARTIERS DE CHATEAURoux

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition d'un animateur à l'Association de Gestion des Maisons de Quartiers de Châteauroux afin d'assurer des missions au pôle de musiques actuelles à raison de 297 heures par an.

Cette mise à disposition est conclue du 1er janvier au 31 décembre 2015.

- 18 - MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAUR

Le Conseil municipal met à disposition de la Ville de Saint-Maur deux agents municipaux de la Ville de Châteauroux pour remplir d'une part des missions liées aux Affaires générales et à l'État Civil, d'autre part un travail d'archivage et autorise Monsieur le Maire à signer ou son représentant la convention définissant cette mise à disposition de personnels.

- 19 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION CADRE RELATIVE AU SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE ET SES COMMUNES MEMBRES, CHARGÉ DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (A.D.S.)

Le Conseil municipal approuve les termes de l'avenant à la convention cadre relative au service commun entre la Communauté d'Agglomération Castelroussine et ses communes membres, chargé de l'application du droit des sols et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le présent avenant.

- 20 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION CADRE RELATIVE AUX SERVICES COMMUNS ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUX ET LA CAC ET QUI PORTE TRANSFERT DE DEUX AGENTS COMMUNAUX DE SAINT-MAUR

Le Conseil municipal approuve les termes de l'avenant à la convention cadre relative aux services communs entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et qui porte transfert de deux agents de la Ville de Saint-Maur et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le présent avenant.

- 21 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 460 € à l'association la "Ligue des Droits de l'Homme".

- 22 - FONDS SPORTIF - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES CASTELROUSSINES

Le Conseil municipal affecte la somme de 59 300 euros au titre du Fonds sportif selon la répartition figurant au tableau ci-dessus.

NOM ASSOCIATION	DATE	MANIFESTATIONS	Budget manifestation	Subvention demandée	Proposition subvention 2015
ASPTT	01/04/15 11/6 au 5/7/15 12/12/15 au 3/01/16 28-29/03/15 28-29/08/15	Tournoi Régional Jeunes Gold Tournoi Régional Été Tournoi Open adultes Compétition Régionale de gymnastique Tournoi des Minots et Trophée National Handball	53150	11900	8 000
Étoile de Châteauroux	11/15	Tournoi de Billard National 3 Prix de la Ville de Châteauroux	300	300	300
Association Judo Châteauroux	20/6/15	28ème Tournoi International Ville de Châteauroux	10 435	3 500	3 000
AS Étudiants Châteauroux	19/2/15 et 16/4/15 24/4/15	Tournoi Université de Badminton (simple et double) Tournoi universitaire de Beach soccer	760	300	300
AS Golf Val de l'Indre	23/5/15	Grand Prix de Golf catégorie 7 féminins et 9 masculins	12 000	2 000	1 000

Belle Étoile Sports et Loisirs	15/3/15	Randonnée cyclotourisme UFOLEP	1 291	350	350
BMX Club Agglomération de Châteauroux	17/5/15	6ème manche de la Coupe Régionale du Centre de BMX	5 400	1 200	500
Boxing Club Castelroussin Labo Fenioux	6/2/15 et 4/15	2 Galas de boxe professionnelle	45 700	18 000	10 000
Cercle de l'Épée Châteauroux	21 et 22/3/15	Tournoi National Open seniors régional (qualificatif France)	5 830	1 000	800
Club Castelroussin de Badminton	14 et 15/11/2015	15ème Trophée Régional Jeunes et Vétérans 2015	2 739	1 000	800
Club de Marche du Fontchoir St Denis	08/03/15	8ème Edition des Foulées de Saint Denis	1 200	200	200
Club des Amis Cyclos	28/03/15	Découverte du cyclotourisme : sports nature et santé	1 012	200	200
Écurie Terre du Berry	17-18/4/15 ou 30-31/5/15	Championnat de France de Rallye Cross	103 000	10 000	7 500
Football Club du Fontchoir	9/1,18/1 et 7/6/15	3 Tournois : futsal - football masculin et football féminin	2 199	2 000	1 000
La Berrichonne Athlétic Club Châteauroux	15/03/15	Semi-Marathon classant et qualificatif au Championnat de France	3 510	800	700
La Berrichonne Tennis de table	01/05/15	Tournoi Régional de tennis de table	5 500	1 000	800
Les Enfants du Skate et du Ride (ex ESR)	24 au 30/10/15	Les Festivals d'art et glisse 2015 (inauguration du skate de la Margotière)	13 490	1 500	1 000
Les Piranhas Châteauroux	Printemps 2015	Course de Rollers outdoor et 6 heures de Châteauroux	9 610	1 100	500
MACADAM 36	05/09/15	24ème édition des 3 et 6 heures de Belle-Isle	6 000	700	700
Mini Auto Sport Castelroussin	8 au 10/5/15	Découverte de la pratique de la compétition fédérale de voitures radio-commandées	8 495	5 000	1 000
Mondol Kheila Châteauroux Muay Thai	24/01/15	Coupe de la Ligue Centre 2015	1 589	490	400
Mots'z'arts	5/5/15 ? 12/15	Tournoi de Football à 7 Journée contre le racisme dans le sport 3ème Tournoi de futsal	6 930	1 500	1 000
1ère Cie de Tir à	20-21/6/15	Championnat de Ligue	17 950	1 200	1 000

l'arc du Berry		FITA – Finale Régionale par équipe			
UFOLEP Indre	24/6/15 4-5/7/15	Course Cycliste Grand Prix de la Ville de Châteauroux Concours National de Pétanque	65 572	1 350	1 100
USL Volley	30-31/5 et 20-21/6/15	Tournoi Open Loire Beach Volley (2 étapes)	18 650	1 500	800
Châteauroux Tennis Club 36	6 ou 7/15 10-11/15	Tournoi Inter Région jeunes (3 semaines) Tournoi National Open adultes (4 semaines)	18 200	8 500	8 100
Nautic Club Castelroussin	27-28/6/15	Bol d'eau sur 24 h	30 900	4 000	2 950
R.A.C.C.	24/05/15	Tournoi Alain Laruelle	19 340	6 000	3 800
UNSS 36	27 au 29/5/15	Championnat de France de Rugby Cadets-Cadettes	69 100	1 500	1 500
				TOTAL :	59 300

23 - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'INDRE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE DE L'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE - ANNÉE 2015

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Ville et la Communauté d'agglomération castelroussine, souhaite travailler en collaboration avec la C.C.I. de l'Indre afin de promouvoir et dynamiser le commerce de l'agglomération.

Un manager de commerce désigné au sein de la C.C.I. développera l'attractivité commerciale du territoire à travers différentes missions.

La Ville s'engage dans ce cadre à octroyer pour l'année 2015 à la CCI une subvention de 30 000 € pour financer ce poste.

Le Conseil municipal approuve la convention relative au concours de la C.C.I. de l'Indre en faveur de la promotion et de la dynamisation du commerce au sein de l'agglomération castelroussine, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens, de prévoir le versement de la subvention à la C.C.I. de l'Indre.

24 - SUBVENTION À LA FÉDÉRATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal décide de modifier la délibération 2014-663 du 11 décembre 2014 et porte l'attribution de la subvention à la Fédération des Acteurs Économiques de Châteauroux à 10 000 €.

25 - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ DE LA MAISON DE QUARTIER EST (CLAS)

La Maison de Quartier Est, accueille une quinzaine d'enfants et adolescents, et dans le cadre d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité propose une aide aux devoirs et des activités culturelles encadrées par une animatrice et des bénévoles.

A ce titre, la Ville de Châteauroux peut prétendre au versement de la prestation de

service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » de la C.A.F., pour la période de septembre 2014 à juin 2015.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la C.A.F. de l'Indre, la convention d'objectifs et de financement correspondante.

- 26 - CONVENTION DE CESSION DE DROITS DU FILM "CHÂTEAURoux, LES FÊTES DU RETOUR DES POILUS - 24 AOÛT 1919"

Monsieur Jean BARBOT a fait don à la Ville d'un film de 35 mm intitulé "Châteauroux, les fêtes du retour des poilus - 24 août 1919" que son grand-père, a réalisé lors du retour du 90ème Régiment d'Infanterie de Châteauroux en 1919, après une période d'occupation en Allemagne.

Monsieur BARBOT, la Ville de Châteauroux et l'Établissement Public de Coopération Culturelle "CICLIC" (Agence Régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique) ont souhaité organiser une cession des droits d'exploitation de cette œuvre.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de cession de droits de ce film.

- 27 - NUMÉRISATION DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX - DEMANDE DE SUBVENTION

La Médiathèque Équinoxe conserve des documents patrimoniaux, rares et souvent uniques, et souhaite poursuivre leur valorisation en les rendant accessibles au plus grand nombre via leur mise en ligne sur son portail internet.

Pour compléter et enrichir la bibliothèque numérique "Berry et Patrimoine", elle propose la numérisation de documents issus des fonds Joseph THIBAUT et Edmé RICHARD.

Le plan de financement est le suivant :

- subvention de la DRAC : 1 562,50 € H.T. (50 %),
- financement de la Ville : 1 562,50 H.T. (50 %).

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC la subvention espérée et, en cas de variation de la base éligible ou de l'aide financière, et engage la Ville à prendre en charge la différence.

- 28 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION D.A.R.C.

Le Conseil municipal accorde une subvention de 337 000 € à l'association D.A.R.C. au titre de l'année 2015 pour organiser, comme chaque année, un Stage Festival International de Danse et d'expression artistique et autorise Monsieur le Maire à signer la convention. Cette manifestation se déroulera du 9 au 21 août 2015.

- 29 - GRATUITÉ ET OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DES PARKINGS POUR L'ANNÉE 2015

Le Conseil municipal donne un avis favorable pour les périodes de gratuité et d'ouvertures exceptionnelles des parkings pour l'année 2015.

- 30 - DÉNOMINATION DE L'AUDITORIUM À LA CHAPELLE DES RÉDEMPTORISTES

Le Conseil municipal décide de dénommer l'auditorium de la Chapelle des Rédemptoristes « Auditorium Franz LISZT ».

31 - DEMANDE DE SUBVENTIONS EN FAVEUR D' ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

La Ville de Châteauroux, membre du Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), élabore des projets d'actions de prévention et de promotion de la santé afin de favoriser l'accès à la prévention et aux soins pour tous.

Le plan prévisionnel de financement 2015 se présente comme suit, pour l'ensemble des actions dont il est ici question :

- A.R.S. Centre : 17 000 €
 - Contrat de Ville : 18 000 €
 - Ville : 60 200 €
- Total : 95 200 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes précités et à signer les conventions relatives à l'attribution de celles-ci.

32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "URGENCES MÉDICALES 36"

Le Conseil municipal modifie la délibération du 11 décembre 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention entre l'association "Urgences médicales 36" et la Ville de Châteauroux.

33 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (U.N.A.F.A.M. CENTRE)

Afin qu'elle puisse poursuivre leurs missions auprès des familles castelroussines, le Conseil municipal attribue une subvention d'un montant de 500 € à l'association U.N.A.F.A.M. Centre.

34 - RÈGLEMENT SUR L'HABITAT CAC : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Le Conseil municipal adopte le principe d'octroi de subventions aux ménages répondant aux conditions de l'aide à l'accession à la propriété définie dans le cadre du Règlement sur l'Habitat de la CAC, soit 3 500 € par ménage éligible pour 15 projets en 2015. En complément, 7 000 € seront attribués par la CAC, laquelle assurera le suivi administratif des dossiers. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier et inscrit au budget 2015 les crédits nécessaires au financement de cette mesure (52 500 €).

35 - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme applicable à la Commune est entré en vigueur le 1er février 2010. La délibération en date du 17 février 2014 a approuvé la modification de ce document. Des adaptations se sont avérées nécessaires et une modification simplifiée a été engagée par décision en date du 11 août 2014. Elle porte sur :

- La mise à jour des servitudes d'alignement par le retrait du plan d'alignement de la rue Jacques Sadron des annexes du PLU.
- La correction d'erreurs dans le règlement sur les hauteurs des clôtures en zones

Um, Up et Uv.

- La rectification matérielle du plan de zonage avenue Pierre de Coubertin.

Le Conseil municipal approuve le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

- 36 - ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE REQUALIFICATION DES LOCAUX COMMERCIAUX SUR LE CENTRE VILLE DE CHÂTEAURoux

Afin de poursuivre l'action engagée, le Conseil municipal confirme la participation financière de la commune dans l'accompagnement des projets de requalification des locaux commerciaux pour l'année 2015, fixe à 22 500 € H.T. le montant global de cette participation et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

- 37 - CRÉATION DE SERVITUDES ET RÉGULARISATION D'UNE PARCELLE RATTACHÉE À TORT À UNE PROPRIÉTÉ DE LA VILLE SITUÉE PLACE SAINTE-HÉLÈNE

Le Conseil municipal approuve la création d'une servitude de jour et non de vue au profit de la parcelle cadastrée section AL n° 449, approuve la création d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AL n° 449 pour assurer l'entretien des végétaux existants, approuve la régularisation de la partie de parcelle rattachée à tort à la parcelle propriété de la Ville et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

- 38 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'INDRE - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Le Conseil municipal approuve les modifications des statuts du SDEI avec la précision suivante :

En matière d'instruction des Autorisations des Droits des Sols, la Ville de Châteauroux et ses communes membres s'appuient sur leur propre service commun, créé au 1er janvier 2015 et de ce fait, la Ville ne donne pas suite à l'offre de service du SDEI en la matière.

- 39 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE D'INFRASTRUCTURES DE CHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES AU SDEI

Le Conseil municipal :

- approuve le transfert de la compétence "infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables" au SDEI pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge,

- approuve les travaux d'installation de 8 infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières pour l'installation de plusieurs IRVE,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières pour l'exploitation et la maintenance de plusieurs IRVE,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public,

- s'engage à verser au SDEI la participation financière due en application de ladite convention pour la réalisation des travaux d'installation,

- s'engage à verser au SDEI, chaque année, la participation financière annuelle

aux coûts de maintenance et d'exploitation des IRVE,

- s'engage à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose des bornes.

40 - VOEU PRESENTE PAR Mme CHANTAL GERBAUD - « NON AU PROJET DE CIRCUIT AUTOMOBILE DES « TOURNEIX »

Le Conseil municipal rejette le vœu.

Le Maire,

Gil Avérous